



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal Du lundi 22 mai 2017 à 20h00

PRESENTS

R.CHALVIN - B.FILLIT - C.FIORUCCI – E. FROMENT– P.HUNCKLER - M.LAFOSSAS (arrivée 20h15) D.PARLOUAR
Pierre-Emmanuel SOMMER - C.RIONDET

ABSENTS

M.DELMAS donne pouvoir à PE.SOMMER
S.GODEFROY donne pouvoir à R.CHALVIN
L.VIALLARD donne pouvoir à E.FROMENT

EXCUSES

MJ.VILLARD
L.PACCALET

SECRETAIRE de SEANCE

B.FILLIT

Approbation des trois derniers comptes-rendus du Conseil Municipal.
Accord du CM

DELIBERATIONS

- **Tarifs piscine 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la commission piscine pour les tarifs de la saison 2017.

	ENFANTS	ADULTES
Matin et Après-midi	2 €	4 €
Carte 10 entrées	15 €	32 €
Carte 10 entrées Activités / Arrivée après 17h30	10 €	12 €
Carte saison	30,00 €	60,00 €
Gratuité pour les enfants du Conseil Jeunes et les Sapeurs-Pompiers		

Accord du CM

- **Tarifs du Marché**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter les tarifs du Marché. La commission propose les tarifs suivants :

Abonnés 1.00 € m/l
Occasionnels 1.55 € m/l
Camion 27 €
Producteurs 1.20 € m/l

A compter du 1^{er} juillet 2017

Accord du CM

- **Suppression de poste**

Monsieur le Maire propose, suite à la démission de Mr ARPIN-PONT, la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Accord du CM

- **Acquisition parcelles l'Etaudey**

La SARL LE ROCHEFORT a réalisé le lotissement l'Etaudey au lieudit du même nom. Presque tous les lots sont vendus. Suivant acte du 2012, la commune a acquis les voiries principales du lotissement afin de leur donner un usage public. Compte tenu de l'usage piétonnier et public de certaines autres voies du lotissement, le lotisseur et les co-lotis ont émis le souhait de les céder gratuitement à la commune. Il s'agit des parcelles AE 20, 24p, 30 et 45.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette cession gratuite afin de compléter l'achat de 2012.

Le Conseil Municipal, entendu et exposé ;

-Vu le plan joint
-Vu l'acte du 20 juin 2012

Après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ACCEPTE la cession symbolique des parcelles AE20, 24p, 30 et 45 sous conditions que :
 - TOUS les propriétaires à ce jour aient signé la cession
 - TOUS les réseaux soient conformes avec copies des rapports eaux pluviales et usées
 - TOUS les travaux de mise en conformité soient réalisés si besoin
- HABILITE le Maire à signer tout document concernant cette affaire et en particulier l'acte authentique à régulariser devant Me LECLERCQ, Notaire à GRENOBLE

COURRIER

Ecole Elémentaire

L'école sollicite la commune pour le financement de l'activité Ski de Fond. Le budget présenté est de 61.60 € par enfant pour un cycle de 7 séances.

Le Conseil Municipal, après débat, envisage plutôt une proposition basée sur un montant global d'attribution.

Monsieur le Maire souhaite en débattre aussi avec les trois autres communes concernées au cours de la réunion du 20 juin.

CCT

La brigade de contact de Clelles est venue présenter au Conseil communautaire leurs missions. La présentation a été effectuée par Mr le Commandant Host et Mr l'Adjudant-chef Blériot.

Depuis quelques années, de nombreuses gendarmeries ont été fermées. La création de ces brigades de contact permet la préservation du maillage territorial et la présence de l'Etat dans tous les points de l'hexagone. Aujourd'hui, il existe 30 points à titre expérimental sur le territoire national. Il s'agit d'unités à faible effectif, orientées principalement vers l'extérieur qui ont vocation de contact et qui permettent une visibilité plus grande de l'action de la gendarmerie. Ces brigades de contact nécessitent un climat de confiance et des échanges avec la population.

Pour le Trièves, il existe 3 brigades territoriales dont le fonctionnement n'est pas optimal ; le choix de créer une brigade territoriale de contact a donc été fait pour renouer le contact avec la population et les élus. Cette brigade, dont la 1ère mission est la surveillance générale et le contact avec les partenaires qui sont au coeur du territoire, est dans sa phase d'expérimentation depuis le 1er février dernier.

En ce qui concerne les rôles de chaque brigade, Mr Blériot précise que la brigade de Clelles n'accueillera plus aucun public. Les 2 unités de Monestier de Clermont et de Mens sont chargées de la surveillance judiciaire, des interventions et de l'accueil du public.

Présentation du SIGREDA de l'étude sur l'organisation de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le versant du Drac Isérois

Un cabinet d'étude a été missionné par le SIGREDA pour effectuer une étude portant sur l'organisation de compétence GEMAPI. Cette mission, débutée en début d'année, porte sur la totalité du territoire du Drac et a permis de dresser un état des lieux et un diagnostic afin de proposer différents scénarii.

Dans un premier temps, il convient de définir le bon périmètre de gestion et de travailler sur les missions qui pourraient être mutualisées. La réflexion porte sur les modalités d'attributions des missions et leur financement.

Jean-Pierre Agresti propose que les élus soient dotés d'un dispositif qui permette de donner un conseil en amont. Il y a un énorme travail sur le foncier pour déterminer qui est réellement propriétaire. Les cours d'eau étant tellement morcelés avec de nombreuses parcelles privées, il ne s'agit donc pas simplement de gestion.

Le sujet est extrêmement complexe. A propos de la réflexion sur le périmètre, il est exclu de conseiller aux conseillers de traiter des bassins en prenant la Romanche ce qui serait très difficilement gérable. La proposition faite au conseil syndical concerne les communes le plus en amont du Drac (carte gauche).

L'inquiétude des membres du bureau est que l'Etat se désengage à compter du 1er janvier 2018.

Tous les cours d'eau qui étaient jusqu'à aujourd'hui pris en charge par RTM vont donc être gérés soit par des particuliers soit par les communes. Or, les propriétaires privés sont incapables de délimiter exactement leurs limites de propriété ; ce qui pose un souci et engage la responsabilité des maires. Comment appréhender et mettre en corrélation étroite la question de la propriété des ouvrages et se protéger en cas de problème sur la question de la responsabilité dans le cas d'un grave accident ?

Jérôme Fauconnier précise que le législateur donne la possibilité de lever un nouvel impôt pour aider au financement mais la difficulté reste de savoir selon quels travaux et qui assurera la gestion. Le SIGREDA s'est saisi du dossier mais il n'est pas le seul ; d'autres initiatives de la Communauté de l'eau, du Département émergent. Aujourd'hui, le sujet reste confus et prendre une décision sans connaître les coûts est complexe.

Frédérique Puissat indique que le Département va proposer une aide financée sur la taxe d'équipement qui pourrait permettre d'amortir les coûts.

Pour Jean-Pierre Agresti, il y a plusieurs volets dans ce transfert de compétence : un transfert de responsabilité avec des ouvrages non identifiés précisément, et pas de moyen de faire puisque les moyens donnés par la taxe ne concernent que les travaux.

La taxe permet de financer les travaux et l'entretien, et déjà une grande partie des maires versaient une participation au SIGREDA. Evidemment ce transfert de compétence va coûter plus cher pour atteindre le niveau d'exigence fixé par la loi explique l'animateur.

Michel Picot a l'impression de prendre une responsabilité obligatoire sans que les choses soient claires et sans distinguer les contours exacts de cette compétence, il regrette de n'avoir aucun élément qui lui permette de se décider.

En effet, à l'instant T, il n'y a aucune connaissance sur les ouvrages et il est impossible de chiffrer le coût

réel de la remise en état des digues. Des études vont être faites pour permettre d'obtenir les chiffres exacts explique le présentateur.

Ne faudrait-il pas que cet effort financier pèse sur les 400 000 habitants de la METRO plutôt que sur les 20 000 des 3 EPCI concernés s'interrogent plusieurs délégués communautaires.

S'agissant d'une obligation transférée par l'Etat et sachant que les EPCI ont en charge l'aménagement du territoire et donc, de fait la gestion de la sécurité des habitants (gestion des milieux aquatiques, et prévention des inondations), il n'y a pas d'alternatives à ce transfert de compétence.

OM

Suite à l'accident mortel survenu à la déchèterie intercommunale de Monestier de Clermont, la CCT a décidé la mise en œuvre d'un programme de sécurisation des déchèteries de Monestier de Clermont et Mens ainsi que du site de compactage et de transfert des déchets ménagers de Clelles et la fermeture du site de dépôts d'encombrants de Clelles.

Sur la base de l'audit de sécurisation des sites réalisé par un bureau de contrôle, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux. Le montant des travaux s'élève à

- Déchèterie Mens : 38 025,90 € HT
- Déchèterie Monestier de Clermont : 39 382,01 € HT
- Quai de transfert Clelles : 15 437,80 € HT

Soit un montant total de travaux de 92 845,71 € HT

Aujourd'hui, les travaux ont débuté sur les sites de Mens et de Monestier de Clermont. Les 2 déchetteries devraient pouvoir ouvrir à la date prévue. En ce qui concerne le quai de transfert de Clelles, il doit être mis aux normes pour le personnel mais restera fermé au public. Pour information, la commission OM réfléchit à l'implantation d'une déchetterie sur le canton de Clelles.

Maison de Santé

Mme PARLOUAR rapporte au Conseil Municipal la réunion sur l'avancement du projet de Maison de Santé. Une présentation a été faite par le représentant de celle-ci. Sur les bases d'un constat à la fois :

- de l'augmentation de personnes âgées et la poly pathologies,
- de la baisse du nombre de médecins
- d'un changement de mentalités des patients

il explique la nécessité de créer une Unité de soins primaires avec une notion de dossier partagé des patients, protéger par la mise en place d'un protocole ainsi qu'une rémunération annuelle pour les médecins et non plus à l'acte. Ce projet est quasiment abouti.

PISCINE-CAMPING

Ouverture de la piscine le 31 mai ; quelques détails d'organisation sont encore à définir notamment sur la mise place des bâches de protection.

Problématiques aussi sur la gestion des réservations du camping pendant la période de fermeture de celui-ci.

ARMEES

Cérémonie le 16 juillet - 10h00 VIF, 10h30 Les Cadorats, 11h00 Col du Fau.

La cérémonie du 8 mai s'est très bien passée avec la présence des enfants de l'école.

JEPE

Conseil Jeunes le 23 mai à 17h30.

Réflexion sur la création d'un point fixe Trail et Courses d'orientations.

ANIMATION

Le Triathlon s'est très bien passé malgré le manque d'implication des associations et des Elus monétérons.

Fête de la Musique ; la programmation est bien avancée.

MARCHE-COMMERCE

La boulangerie change de propriétaires au mois de juillet.

URBANISME

Révision du PLU

Le bureau d'études a perdu du temps au démarrage, il est donc nécessaire de faire 4 réunions supplémentaires dont seulement deux seront facturées.

De plus, il apparaît que dans les 3 zones d'orientations, deux sont en discontinuité potentielle, ce qui est interdit par la Loi Montagne sauf sur dérogation. Il est donc nécessaire de faire une étude supplémentaire dans le respect de cette Loi (surcoût 4 875 €HT maximum).

OAP – il serait peut-être judicieux de créer une OAP aussi sur les éléments patrimoniaux afin de les protéger. Coût de l'OAP sur le patrimoine bâti et non bâti : 3 000€HT.

Débats autour de ces propositions et les délibérations seront prises lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

PC

Un problème est survenu sur la toiture en réfection sur la Place du Champ de Foire : Les génoises sont tombées et il convient d'engager une procédure communale pour le rétablissement de celles-ci (prescrits par la DP).

LOGEMENT

Mr ALGOUD a libéré son logement au 136 Grand Rue et la commission lui a accordé la location de l'appartement du camping pour trois mois.

CCAS

Le SDF présent sur le territoire depuis quelques temps devrait être accompagné pour un départ prochain.

RESSOURCES HUMAINES

Madame LUCSANSZKY sollicite la commune dans le cadre de sa formation au titre professionnel ECSR dispensée par l'ECF de Saint –Egrève. Celle-ci doit effectuer un stage de 140h entre le 19 juin et le 11 septembre. L'objectif est de préparer en lien avec la structure accueillante une action de sensibilisation à la sécurité routière. Sur la commune de Monestier de Clermont, proposition du thème suivant : « la cohabitation entre les véhicules et les piétons entre le centre bourg et les écoles ».

Le Conseil Municipal est d'accord pour l'accueillir mais réfléchit éventuellement à un autre thème.

SEDI

Le SEDI souhaite dans l'avenir un transfert des communes de la compétence Eclairage public.

DIVERS

Un courrier de la commune sera envoyé à l'entreprise PELISSARD relatif à la vitesse de circulation de leurs engins.

AREA

La société AREA, propriétaire de la parcelle du Cold du Fau, autorise l'aménagement du Col du Fau sur le projet de Mme POLUAT soutenu par la CCT..

DATES À RETENIR

Mardi 23.05 : 17h30 CMJ

Mardi 30.05 : 18h00 Conférence territoriales des Solidarités du Trièves

18h30 Commission Permis de Construire

Mercredi 31.05 : 20h15 GT Patrimoine

Jedi 1.06 : 13h00 GT Règlement Territoire

18h00 AG Foyer ALHPI

Mercredi 07.06 : 19h00 Commission RH

Jedi 08.06 : rencontre-exposition sur les projets autour des Ecoles (Restaurant scolaire, restructuration du collège, nouveau groupe scolaire, aménagement Rue du Serpaton)

Dimanche 11.06 : 8h00 Elections Législatives 1^{er} tour

Lundi 12.06 : 17h30 SEDI Comité syndical

18h30 Conseil Communautaire

Mardi 13.06 : 18h30 Commission Permis de Construire
Mercredi 14.06 : 9h00 Préparation Trail des Passerelles
Jeudi 15.06 : 18h00 SIGREDA
20h00 Réunion Adjoint
Dimanche 18.06 : 8h00 Elections Législatives 2^{ème} tour
Prochain Conseil Municipal le 19 juin à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.